



◇ QUOI ?

- **Année N+1**

Les adhérents-lecteurs de trois AVF de la région lyonnaise, Craponne, Dardilly de plusieurs équipes de Lyon-Rhône se réunissent en cercles de lecture environ chaque mois pour échanger sur des ouvrages préalablement sélectionnés, les présenter ainsi que leurs auteurs et en débattre.

- **Année N**

L'originalité de l'action réside en ce que l'année qui précède, un **Comité de Lecture** sélectionne les ouvrages qui seront proposés aux lecteurs des trois AVF participants.

◇ POURQUOI ?

Le but recherché est de fédérer les adhérents par l'intermédiaire de débats littéraires en leur faisant connaître des ouvrages récents d'auteurs français et étrangers, premiers romans, romans historiques...

La sélection privilégie, si possible, des auteurs moins connus que ceux des bestsellers.

◇ QUI ?

Le Comité de Lecture est composé de huit bénévoles, dont deux animatrices. Chaque AVF est représenté par, au moins, deux personnes, responsables ou participantes d'un cercle littéraire de l'AVF auquel il appartient.

◇ AVEC QUI ?

Avec la librairie indépendante lyonnaise « Passages ».

En échange du prêt gracieux des 36 livres par la Librairie « Passages » l'année N, les cercles de lecture s'engagent à acheter les huit livres, ou plus, à cette librairie l'année N+1.

◇ COMMENT ?

- Les huit bénévoles s'échangent les livres chaque semaine, parlent de leurs impressions. Trois sélections annuelles autour de 12 livres sont faites tous les deux mois et demi.
- Après avoir lu les 12 livres de la sélection trimestrielle, les bénévoles en font la synthèse et les notent.
- A la fin de l'année N, le comité retient huit livres que les cercles des différents AVF liront dès la rentrée suivante.

◇ OÙ ET QUAND ?

Le Comité de Lecture se réunit, une fois par semaine, au local central de l'AVF Lyon-Rhône entre les mois de septembre et de juin.

◇ COMBIEN ?

L'action du Comité de Lecture ne coûte rien financièrement, les livres étant prêtés par la Librairie « Passages ».

En temps : les bénévoles du comité s'engagent à lire les 36 ouvrages, acceptent de consacrer une demi-journée par semaine pour échanger les ouvrages et partager leurs impressions pour affiner la sélection.

➔➔ Voir l'exemple pratique des AVF Dardilly, AVF Craponne et AVF Lyon-Rhône au dos.

Expérience organisée par les AVF Dardilly, AVF Craponne et AVF Lyon-Rhône

CONDITION INDISPENSABLE À LA MISE EN PLACE DE CETTE ACTION

Cette action est obligatoirement inter-AVF.

Les AVF participants se trouvant dans un rayon limité et proche de la librairie partenaire qui profitera de l'achat de plusieurs jeux de livres l'année N+1.

COMMENT EST NÉ LE PARTENARIAT AVEC LA LIBRAIRIE ?

Le principe d'un prêt par une librairie remonte à plus de 20 ans.

Le partenariat avec une Librairie Indépendante remonte à sept ans, après la fermeture du groupe d'édition auquel appartenait la librairie précédente.

Les AVF ont contacté trois librairies lyonnaises, deux ont répondu favorablement. Une librairie indépendante a été privilégiée.

Un accord oral a été établi avec elle. Des liens étroits sont entretenus entre le Comité de Lecture, les cercles de lecture et la Librairie indépendante.

COMMENT EST EFFECTUÉ LE CHOIX DES 36 OUVRAGES ?

Les deux animatrices du Comité ont fait des recherches, consulté les critiques de livres et lu deux ou trois livres de la future liste. Chacune des participantes peut proposer un roman.

Les vendeurs de la Librairie conseillent, orientent les choix éventuellement. Les « coups de cœur » des libraires sont pris en compte.

Les ouvrages sélectionnés sont parus dans les six mois qui précèdent.

Catégories sélectionnées : Premiers romans, romans français et étrangers, biographies, romans historiques, policiers...

QUELLES OBLIGATIONS POUR LES AVF PARTICIPANTS L'ANNÉE N+1 ?

Les cercles de lecture s'engagent à acheter les huit livres auprès de la librairie « Passages ».

Le nombre de lots dépend du nombre de participants à l'animation des cercles littéraires.

Les cercles de lectures transmettent leur impression au Comité et notent les ouvrages après lecture et débat.

QUE DEVIENNENT LES LIVRES PRÊTÉS PAR LA LIBRAIRIE ?

Le comité rend les livres en très bon état. La librairie en dispose après, comme elle le souhaite.

Souvent, les livres prêtés sont des SP (service de presse) ; ils ont été lus par un ou plusieurs des vendeurs que nous interrogeons ; ils ne sont pas neufs.

LE PLUS !

Pour stimuler la lecture et l'intérêt des lecteurs, le Comité de Lecture invite chaque année (hors Covid) l'auteur d'un livre de la sélection annuelle pour qu'il présente son œuvre et engage un dialogue toujours fructueux, avec tous les adhérents des différents AVF.

L'auteur à inviter est retenu par le Comité qui a particulièrement apprécié son roman. Il doit écrire en français et séjourner en France. La librairie n'intervient pas du tout.

C'est l'une des deux animatrices du Comité qui effectue les démarches, en écrivant aux chargés de communication des éditeurs. Elle transmet une lettre d'invitation pour exposer les motivations. Elle achète le billet de train payé par l'AVF Lyon-Rhône, retient un restaurant « modeste », organise la rencontre avec l'accord et l'aide des Présidentes et des membres des CA des AVF participants.

→ → Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à Édith Mouchet (animatrice Comité de Lecture AVF Craponne) : edith.mouchet@free.fr